

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,  
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.  
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.  
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du  
Conseil Municipal

**29 JUIN 2016**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **25/ DENOMINATIONS DE VOIES – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN »**

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

#### **EXPOSE :**

Dans le cadre de la création du lotissement des Jardins de l'Estran, il convient de dénommer les voies de ce lotissement.

Il est proposé de dénommer les voies comme suit :

- ✓ impasse des Etrilles,
- ✓ impasse des Rigadeaux,
- ✓ impasse des Boucauds,
- ✓ impasse des Laminaires.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe  
au Maire

#### **DÉLIBÉRATION :**

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Considérant qu'il est nécessaire de dénommer les voies du lotissement « Les Jardins de l'Estran »,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission sécurité-travaux-circulation en date du 20 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les dénominations des voies telles que figurant sur le plan joint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,

Frédérique MARTIN,



1<sup>ère</sup> adjointe au Maire